

La fraude est le premier électeur

Fabrication de faux numéros d'identification nationale unique (NINU), doublons, non concordances dans les données personnelles.

Par Robenson Geffrard

16 sept. 2026

Tous les moyens semblent être bons pour certaines organisations politiques qui veulent enregistrer leurs 30 000 membres sur la plateforme numérique du Conseil électoral. Depuis le lancement du processus le 20 août au lundi 14 septembre, 16 837 085 membres ont été rejetés pour les raisons mentionnées plus haut...

Pas facile pour la plupart des organisations politiques agréées de collecter les 30 000 membres exigés pour être habilitées à désigner des candidats aux prochaines élections. Sur les 105 structures politiques enregistrées au CEP, seules 25 ont pu respecter cette exigence jusqu'au lundi 14 septembre. Certaines structures politiques n'hésitent pas à recourir à la fraude pour atteindre les 30 000 adhérents.

Si le processus d'inscription des électeurs lancé le 20 juillet dernier avance à pas de tortue, 590 767 électeurs inscrits au mardi 15 septembre, l'enregistrement des 30 000 membres des organisations politiques n'avance pas plus rapidement non plus. Si toutes les 105 organisations politiques agréées devaient enregistrer leurs 30 000 adhérents, on comptera exactement 3 150 000 personnes faisant partie d'une structure politique.

Mais, pour le moment, seules 25 organisations politiques ont pu enregistrer leurs 30 000, ce qui porte à 750 000 adhérents au total. Toutefois, dans le système du CEP on compte 1 005 571 membres enregistrés. Cela s'explique par le fait que certaines structures politiques ont entamé le processus mais n'atteignent pas encore les 30 000 exigés.

16 837 085 membres rejetés pour des tentatives d'enregistrement peu orthodoxe

Selon le décret électoral en son article 130, « Pour être habilité à présenter des candidatures aux élections, tout parti politique, groupement ou regroupement de partis politiques agréé par le CEP est tenu de soumettre une liste de trente mille (30 000) membres, adhérents ou sympathisants jouissant de leurs droits civils et politiques. »

Tous les moyens semblent être bons pour certaines organisations politiques qui veulent enregistrer leurs 30 000 membres sur la plateforme numérique du Conseil électoral. Des chiffres communiqués au Nouvelliste par des sources proches de l'Office national d'identification, au lundi 14 septembre, 9 919 309 adhérents entrés dans la plateforme du CEP ont été rejetés pour non-concordances de données personnelles. Soit le numéro d'identification ne concorde pas avec le nom du titulaire de la carte, soit le nom est mal écrit, soit on a mis féminin au lieu de masculin...

Selon notre source à l'Office national d'identification (ONI), depuis le lancement du processus d'enregistrement des 30 000 membres le 20 août dernier sur la plateforme numérique du CEP, 3 779 988 tentatives ont été rejetées pour doublons, c'est-à-dire, des données personnelles entrées dans le système par plusieurs organisations politiques.

3 137 788 membres adhérents des organisations politiques ont été rejetés parce que les NINU soumis étaient incorrects en raison du fait que les structures politiques ont tenté de créer eux-mêmes des NINU pour pouvoir atteindre les 30 000 exigés par le décret électoral. À l'ONI on appelle ça « des NINU fabriqués par procédés numériques ou manuels frauduleux. »

Ce qui porte, au lundi 14 septembre, à 16 837 085 membres rejetés pour fabrication de faux numéros d'identification nationale unique, doublons, non concordances dans les données personnelles de la part de certaines organisations politiques.

Le décret électoral n'a pas prévu de sanctions pour des organisations qui chercheraient à tromper la vigilance du CEP afin d'atteindre les 30 000 exigés par le décret. Cependant des structures politiques n'écartent pas la possibilité d'intenter des actions en justice pour l'utilisation frauduleuse des données personnelles de leurs adhérents...